

Prix des repas pour l'année scolaire 2022/2023

Repas enfant : * 4,63€ pour un enfant prenant au minimum trois quarts des repas prévus pour un mois de classe (par ex : 16 jours de classe, 12 repas requis)
*5,15€ pour un enfant prenant moins de trois quarts des repas prévus pour un mois de classe
*4,04€ à partir de 3 enfants ou plus de la même famille déjeunant régulièrement

*Recommandations importantes : Il est rappelé que chaque absence est décomptée à condition qu'elle soit signalée à l'enseignant lors de l'arrivée en classe le matin et au plus tard à 9h15 par téléphone. Aucun changement ne sera accepté en cours de matinée quelles qu'en soient les raisons et **toutes inscriptions tardives seront facturées 5,15€.***

Dispositions particulières : Une heure de garderie sera facturée pour les enfants qui apportent leur repas pour des raisons de régime alimentaire particulier.

Tarif garderie pour l'année scolaire 2022/2023

- heure de garderie : **2,53€** Toute demi-heure commencée est due.
Matin : de l'heure d'arrivée à 9 heures Soir : de 16 h 30 à l'heure de départ

Paiement

Les paiements doivent nous parvenir dans les 8 jours, de préférence par chèque (libellé à l'ordre de la cantine scolaire de Jeugny) ou en espèces dans une enveloppe marquée. Ce paiement sera donné par l'enfant à son enseignant.

Pour tout renseignement complémentaire ou problème quelconque, merci de vous adresser à :

Mme Lysiane DURNEY
3, rue du moulin
10320 JEUGNY

Gestionnaire de la Cantine scolaire
rpi.jeugny@orange.fr
Tél. 03.25.46.31.15/ 06.50.77.98.08

Prix des repas pour l'année scolaire 2022/2023

Repas enfant : * 4,63€ pour un enfant prenant au minimum trois quarts des repas prévus pour un mois de classe (par ex : 16 jours de classe, 12 repas requis)
*5,15€ pour un enfant prenant moins de trois quarts des repas prévus pour un mois de classe
*4,04€ à partir de 3 enfants ou plus de la même famille déjeunant régulièrement

*Recommandations importantes : Il est rappelé que chaque absence est décomptée à condition qu'elle soit signalée à l'enseignant lors de l'arrivée en classe le matin et au plus tard à 9h15 par téléphone. Aucun changement ne sera accepté en cours de matinée quelles qu'en soient les raisons et **toutes inscriptions tardives seront facturées 5,15€.***

Dispositions particulières : Une heure de garderie sera facturée pour les enfants qui apportent leur repas pour des raisons de régime alimentaire particulier.

Tarif garderie pour l'année scolaire 2022/2023

- heure de garderie : **2,53€** *Toute demi-heure commencée est due.*
Matin : de l'heure d'arrivée à 9 heures Soir : de 16 h 30 à l'heure de départ

Paiement

Les paiements doivent nous parvenir dans les 8 jours, de préférence par chèque (libellé à l'ordre de la cantine scolaire de Jeugny) ou en espèces dans une enveloppe marquée. Ce paiement sera donné par l'enfant à son enseignant.

Pour tout renseignement complémentaire ou problème quelconque, merci de vous adresser à :
Mme Lysiane DURNEY Gestionnaire de la Cantine scolaire
3, rue du moulin rpi.jeugny@orange.fr
10320 JEUGNY Tél. 03.25.46.31.15/ 06.50.77.98.08